Accusé de réception en préfecture
013-241300375-20261105-DEL161_2026-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2026

DELIBERATION N°161/2026

| NOMBRE DE MEMBRES | | | DATE DE LA CONVOCATION | DATE D'AFFICHAGE |
|---|---|---|---|---|
| EN EXERCICE : 40 | PRESENTS : 31 | VOTANTS : 37 | 30 OCTOBRE 2026 | 06 NOVEMBRE 2026 |

**OBJET** : Demande de financement auprès de l'éco-organisme Citeo/Adelphe, dans le cadre de l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer », pour l'opération : « Tri hors foyer Alpilles »

**RESUME :** La Communauté de communes a en charge la prévention, la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets ménagers dits « assimilés ». L'objet de la présente opération concerne l'acquisition et la mise en place d'équipements de tri hors foyer sur l'ensemble des communes du territoire intercommunal. Elle permettrait d'avoir un impact conséquent sur le tri d'emballages légers, générés parfois quotidiennement dans ces lieux ayant une grande activité estivale notamment, et d'améliorer l'exemplarité des communes en matière de tri des déchets.

Concernant le financement de ce projet, il est proposé de solliciter Citeo/Adelphe à hauteur de 37% du coût de cette opération (157 181 € HT).

L'an deux mille vingt-six,
le cinq novembre,
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Pierre Emmanuel de la commune de Saint-Etienne-du-Grès, sous la présidence de M. THOMAS Romain.

**PRESENTS** : MMES ET MM. BLANC Patrice ; BROTOT Anne ; CAMACHO Rozy ; CANOVAS Laurence ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; COLOMBET Gabriel ; DOMENECH Stéphane ; DUMAS Aurélie ; ESCOFFIER Lionel ; EYSSETTE Marion ; FAVERJON Yves ; GARNIER Gérard ; JOYE Henri ; LAPEYRE Cyril ; LICARI Pascale ; MANGION Jean ; MAURON Jean-Jacques ; MORICELLY Benjamin ; PANCIERA Patricia ; PASCAL Martine ; PAUNER Lilou ; PELISSIER Aline ; PONIATOWSKI Anne ; REYNAUD Philippe ; SALVATORI Céline ; SANTIN Jean-Denis ; SASSETTI Romain ; SAUTECOEUR Laurent ; THOMAS Romain ; VIANES Pascal.

**ABSENTS** : MMES ET MM. BABIN Lucie ; GARCIN-GOURILLON Christine ; GESLIN Laurent.

**PROCURATIONS** :

- De MME. BALESI Estella à MME. CAMACHO Rozy ;
- De MME. BODY-BOUQUET Florine à M. FAVERJON Yves ;
- De MME. BOURILLON-PECOUT Julia à MME. SALVATORI Céline ;
- De M. CHABANNIER Daniel à M. VIANES Pascal ;
- De M. GUIBERT Léonard à M. THOMAS Romain ;
- De MME. JOSEPH Stéphanie à M. ESCOFFIER Lionel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SASSETTI Romain

Accusé de réception en préfecture
013-241300375-20261105-DEL161_2026-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026



## Le Conseil communautaire,

Rapporteur : Pascal VIANES

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L5211-10 ;

**Vu** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

**Vu** la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

**Vu** le Code de l'Environnement ;

**Considérant** que la présente opération concerne l'acquisition et la mise en place d'équipements de tri hors foyer sur l'ensemble des communes du territoire intercommunal ;

**Considérant** que Citeo/Adelphe est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens ;

**Considérant** que dans le cadre de son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), outil de plannification et d'actions obligatoires, la Communauté de communes Vallée Baux Alpilles a comme axe de favoriser la réduction et le tri des déchets à travers les différents publics y compris au sein des lieux des communes. ;

**Considérant** qu'en 2026, Citeo/Adelphe publie un Appel à Projets visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade dits Tri Hors foyers.
- Encadrer les critères de réussites d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par Citeo au cours des cinq dernières années.

**Considérant** que notre enjeu est d'être exemplaire dans la gestion de nos déchets dans le cadre de nos équipements publics, de proposer un accompagnement fort aux utilisateurs (associations, administrations, utilisateurs..) et de garantir la continuité du geste de tri entre le domicile, le travail et les lieux de consommation nomade dans les territoires.

**Considérant** que cette opération serait éligible à l'appel à projets Citeo/Adelphe ;

## Délibère :

**Article 1 : Approuve** la réalisation du projet et son plan de financement prévisionnel :

<table>
<tr><th colspan="2">Dépenses TTC</th><th colspan="3">Recettes TTC</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Coût total de l'opération :<br>- Porte-sacs<br>- Bacs emballages<br>- Abri-bacs<br>- Sacs jaunes<br>Signalétique-Com<br>- RH</td><td rowspan="2">37 440,00 €<br>16 660,80 €<br>60 480,00 €<br>5 000,40 €<br>21 600,00 €<br>16 000,00 €</td><td>CITEO – AAP Hors foyer 2025</td><td>36.67%</td><td>57 640,00 €</td></tr>
<tr><td>Autofinancement CCVBA</td><td>63,33%</td><td>99 541,20 €</td></tr>
<tr><td>TOTAL</td><td>157 181,20 €</td><td colspan="2">TOTAL</td><td>157 181,20 €</td></tr>
</table>

**Article 2 : Sollicite** le financement de Citeo/Adelphe à hauteur de **57 640 €** dans la cadre de l'appel à projets Citeo/Adelphe de « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer ».

**Article 3 : Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 37 Voix** – Unanimité des suffrages exprimés

Accusé de réception en préfecture
013-241300375-20261105-DEL161_2026-DE
Date de télétransmission : 06/11/2026
Date de réception préfecture : 06/11/2026



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Romain THOMAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.